

PAR COURRIEL

Longueuil, le 06 octobre 2015

N/Réf : 2004 38098

Objet : Demande d'accès concernant :  
Lot 4 493 353 du cadastre du Québec à Beloeil

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 9 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction du 31 mars 2009 (2 pages);
2. Rapport de l'inspection du 14 janvier 2010 (3 pages);
3. Rapport de l'inspection du 17 mars 2009 (3 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (4)

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 31 mars 2009

AVIS D'INFRACTION

Paul Demers & Fils inc.  
28, Richelieu  
Beloil (Québec) J3G 4N5

N/Réf. : 7430-16-01-0363500  
400567264

Objet : Travaux en rive et littoral de la rivière Richelieu, lot 25, paroisse de Saint-Mathieu  
de Beloil, ville de Beloil

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 17 mars 2009 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi:

1. Avoir poussé de la neige lors d'opération de déneigement en bande riveraine et en littoral de la rivière Richelieu sans avoir obtenu au préalable le certificat d'autorisation requis :
  - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)  
articles 20-22

Nous vous demandons donc, en l'absence du certificat d'autorisation requis, de cesser immédiatement tous travaux en rive et littoral de cours d'eau incluant de pousser des neiges dans ces milieux lors de vos opérations de déneigement. Cette bande riveraine est constituée d'une bande de terre de dix (10) à quinze (15) mètres, en bordure de ce cours d'eau, mesurée depuis la ligne des hautes eaux. Nous vous informons d'autre part que si, pour vous conformer au présent avis, vos neiges doivent être transportées par camion, celles-ci devront être éliminées dans un lieu autorisé conformément à la réglementation applicable en ce domaine.

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : (819) 820-3882  
Télécopieur : (819) 820-3958  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moynes, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088



Veillez nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui y seront données.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Christine Rondeau au 450 928-7607, poste 377.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/CR/cr



Jean-Marc Levesque, T.P.  
Chef d'équipe

Étudié par : \_\_\_\_\_

Recommandé  
par : \_\_\_\_\_

*m*

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0363500

Date de rédaction : Le 15-01-2010

Intervention SAGIR : 300493079

SAGIR complété ( x )

### 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 14-01-2010

HEURE : Arrivée : 13 :10

Départ : 13 :50

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Rive et littoral de la rivière Richelieu  
Paul Demers et Fils inc.  
28 Richelieu  
Beloil, (Québec) J3G 4N5

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [ ] non [ ]

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	( x )	( )	( )	( )
Nombre :	4			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin 72

BUT :

Vérifier si le dépôt de neige en rive et littoral dans la rivière Richelieu a cessé suite à l'avis d'infraction du 31 mars 2009.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0363500  
300493079

Date de rédaction : Le 15-01-2010

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'arrive sur les lieux et je constate que :

- De la neige a été poussée juste sur le bord du chemin, mais sans toutefois aller jusqu'à la rive et le littoral de la rivière.



Photos 1 à 3: Neige déposée sur le bord de la rue Richelieu, mais sans empiètement dans la rive et le littoral de la rivière.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai enregistrés avec un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

### 3. CONCLUSION

Il n'y a pas eu dépôt de neige dans la rive et le littoral de la rivière Richelieu.

Il n'y a pas d'infraction en vertu des dispositions de l'article 22 de la LQE et de l'article 1 du règlement sur les lieux d'élimination de neige.

### 4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ( )

Non ( )

Détails :



## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0363500  
300493079

Date de rédaction : Le 15-01-2010

### 5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier.

### 6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 19-01-2010

Vérifié par :

Date : 10-01-2010

Commentaires du vérificateur :

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0363500

Date de rédaction : Le 23-03-2009

Intervention SAGIR : 300489619

SAGIR complété (x)

### 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 17-03-2009

HEURE : Arrivée : 13:10

Départ : 14:25

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Rive et littoral de la rivière Richelieu  
Paul Demers et Fils inc.  
28 Richelieu  
Beloeil, (Québec) J3G 4N5

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [ ] non [ ]

Nom / Adresse

Téléphone

Anonyme

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Robin Demers

450-467-4683

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	( )	( )	(x)
Nombre :	4			1 Point GPS

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin 72

GPS 1 : 18 T 639335 5045240 :

BUT :

Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant le dépôt de neige vers la rivière Richelieu.



## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0363500  
300489619

Date de rédaction : Le 23-02-2009

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'arrive au 28 Richelieu, je me dirige vers le cours d'eau et constate que :

- Il y a effectivement de la neige déposée en rive et littoral de la rivière Richelieu.

Je rencontre monsieur Robin Demers, directeur général.

- La neige est poussée du stationnement vers la rivière Richelieu en traversant la rue Richelieu.
- Cette pratique se fait depuis plus de 25 ans.
- Il y a plusieurs autres compagnies qui font de même le long du Richelieu.

Je lui demande de cesser immédiatement cette pratique et lui explique la réglementation.



Photo 1 : Immeuble du commerce Demers Ambulances

Photo 2 : Neiges déposées en rive et littoral de la rivière Richelieu



Photos 3-4 : Neiges déposées en rive et littoral de la rivière Richelieu

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai enregistrés avec un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.



## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0363500  
300489619

Date de rédaction : Le 23-02-2009

### 3. CONCLUSION

Il y a eu dépôt de neige dans la rive et le littoral de la rivière Richelieu.  
Il y a infraction en vertu des dispositions de l'article 22 de la LQE et de l'article 1 du règlement sur les lieux d'élimination de neige.

### 4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ( )

Non ( )

Détails :

### 5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction et l'inspection des entreprises à proximité imitant cette pratique.

### 6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 23-03-2009

Vérifié par :

Date : 09-03-27

Commentaires du vérificateur :